

AFFAIRE N° II - Abolition de la concession d'eau de la Ravine du Bras Piton à la Montagne pour 1963 -

M. KUNSON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

M. l'Inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines m'a adressé une facture relative à la redevance due par la Commune de St-Denis pour la concession d'eau de la Ravine du "Bras Piton" à la Montagne (St-Denis) pour 1963-1964.

Cette facture s'élève à la somme de 109. F

Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir approuver la dépense qui sera imputée à l'article 634 (électricité, eau, gaz) du budget primitif de 1963."

Adopté à l'unanimité.

Van
St Denis, le 16 Octobre 1963
p/le Préfet
Le Secrétaire général p.i.
Signature : Y. M. Rousseau